

Centre  
Communal  
d'Action Sociale  
Ville de  
SEYSES

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 11 Votants : 14  Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six septembre à quatorze heures, le conseil d'administration du CCAS de la commune de Seysses dument convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Jérôme BOUTELOUP, Président du CCAS.</p> <p>Date de convocation : 19 septembre 2025</p>
---	--

**Présents :** Jérôme BOUTELOUP, Magali GRANDSIMON, Malika BENSOUICI, Françoise BARRERE, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE, Monique BONZOM, Raymond BAILLE, Brigitte CAZALBOU, Mireille AUDIRAC, Claude SIRVEN.

**Excusés avec procuration :** Magali PATINET (procuration à Françoise BARRERE), Marie-Ange KOFFEL (procuration à Malika BENSOUICI), Joele DURIEU (procuration à Magalie GRANDSIMON).

**Absents excusés :** Fabio VITULLI, Maryvonne SALES, Claire CABANNE.

**Secrétaire de séance :** Malika BENSOUICI.

<p><b>N° 2025-03-01</b>   <b>Aide à la restauration scolaire 2025-2026</b></p>	<p>Monsieur le Président rappelle l'aide à la restauration scolaire, qui a pour but d'aider les familles à faible revenus à prendre en charge le coût des repas de leurs enfants scolarisés dans les écoles publiques maternelles et élémentaires de la commune.</p> <p>Pour l'année scolaire 2024/2025, la participation cette aide a eu un coût de 7526,86 € pour le CCAS, au bénéfice de 245 enfants, selon le détail suivant :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Tranches</th><th>Quotient Familial</th><th>Coût du repas</th><th>Prise en charge CCAS</th><th>Coût pour le CCAS</th><th>Enfants Inscrits</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>T1</b></td><td>0 à 199</td><td>0.85</td><td><b>100%</b></td><td>0.85</td><td><b>6</b></td></tr> <tr> <td><b>T2</b></td><td>200 à 399</td><td>0.90</td><td><b>50%</b></td><td>0.45</td><td><b>45</b></td></tr> <tr> <td><b>T3</b></td><td>400 à 599</td><td>0.95</td><td><b>30%</b></td><td>0.28</td><td><b>194</b></td></tr> </tbody> </table> <p>Il est proposé de reconduire l'aide à la restauration scolaire pour l'année 2025/2026, dans les mêmes conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les coûts liés au temps de garde ALAE et CLAE sont à la charge de la famille,</li> <li>- le parent doit résider sur la commune et l'enfant être scolarisé sur Seysses,</li> <li>- la prise en charge s'applique sur les tarifs actuels de l'Agglo,</li> <li>- la prise en charge de la restauration scolaire par le CCAS est effectuée selon les tranches définies par le Muretain Agglo.</li> </ul>	Tranches	Quotient Familial	Coût du repas	Prise en charge CCAS	Coût pour le CCAS	Enfants Inscrits	<b>T1</b>	0 à 199	0.85	<b>100%</b>	0.85	<b>6</b>	<b>T2</b>	200 à 399	0.90	<b>50%</b>	0.45	<b>45</b>	<b>T3</b>	400 à 599	0.95	<b>30%</b>	0.28	<b>194</b>
Tranches	Quotient Familial	Coût du repas	Prise en charge CCAS	Coût pour le CCAS	Enfants Inscrits																				
<b>T1</b>	0 à 199	0.85	<b>100%</b>	0.85	<b>6</b>																				
<b>T2</b>	200 à 399	0.90	<b>50%</b>	0.45	<b>45</b>																				
<b>T3</b>	400 à 599	0.95	<b>30%</b>	0.28	<b>194</b>																				

L'aide de l'Etat sur le tarif des repas a été reçue par le Muretain Agglo pour cette nouvelle année.

Proposition pour l'année 2025 / 2026 :

Tranches	Quotient Familial	Coût du repas	Prise en charge CCAS	Coût pour le CCAS
T1	0 à 199	0.85	100 %	0.85
T2	200 à 399	0.90	50 %	0.45
T3	400 à 599	0.95	30 %	0.28

Le nombre d'enfant bénéficiant de l'aide restera approximativement le même, les inscriptions sont encore en cours, le Muretain Agglo n'a pas pu nous donner le nombre exact.

**Après commentaires, débat et délibération, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :**

- D'approuver les critères ci-dessus d'aide à la restauration scolaire,
- De préciser qu'en cas d'augmentation des tarifs par le Muretain Agglo, cette aide du CCAS sera caduque et nécessitera une nouvelle délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus dit,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Président,  
Jérôme BOUTELOUP

*Bensouici*  
La secrétaire,  
Malika BENSOUICI